

Concept de protection : Meeting Disque et Raclette 2020

Mis à jour le: 20.08.2020

1 Principes supérieurs

- À aucun moment il ne peut y avoir **plus de 300 personnes** sur l'installation de compétition. Les athlètes, accompagnants, visiteurs, aides et le personnel de l'installation de compétition en font partie.
- Respecter des règles de **distance et d'hygiène**.
- Les **données de contact** de toutes les personnes sur place doivent être enregistrées.
- En plus du présent concept de protection, le **concept de protection de l'organisateur (cf. ci-dessous)** est aussi déterminant pour le déroulement et l'autorisation. Ses mesures de protection doivent impérativement être suivies et peuvent aller au-delà des mesures contenues dans le présent concept de protection.
- En cas de **symptômes**, rester à la maison.

2 Infrastructure/Organisation de la compétition

- Pour le service de restauration fixe raclette, se tenir aux prescriptions sur place.
- La cérémonie protocolaire sera maintenue et nous recommandons le maintien des distances.

3 Spécification

Événement : Meeting Disque et Raclette 2020

Organisateur : CA Vétroz

Opérateur de l'installation : Commune de Vétroz

Corona représentant de l'événement :

Carron Laurent – lcarron@outlook.com - 0791240103

Règles et mesures spéciales pour ce concours

- a) Selon règlement transmis

Lieu, date :

Vétroz, le 20 août 2020

Règlements et mesures spéciales pour ce concours

Afin que nous puissions organiser cette compétition dans les meilleures conditions, les mesures supplémentaires mentionnées ci-dessous s'appliquent.

1 Contrôle des accès / respect des mesures de protection

Un contrôle d'accès pour tout le monde sera effectué à l'entrée de la salle de gymnastique et à l'entrée du stade. Seuls les athlètes inscrits, les accompagnateurs et les entraîneurs enregistrés peuvent entrer dans le Stade. Un bracelet sera donné à chacun pour accéder au lieu de manifestation. Une équipe Corona vérifiera le respect des mesures de protection pendant la compétition et prendra les mesures appropriées en cas d'infraction (interdiction de stade, disqualification de la compétition, etc.). Le speaker informera à intervalles réguliers les mesures de protection applicables.

2 Cantine


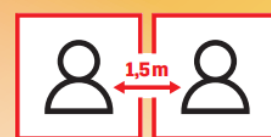





Voir selon document annexé.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre compréhension et souhaitons bonne chance à toutes et à tous ainsi qu'une agréable compétition.

Le comité d'organisation

Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport signifie maintenant ...

- 
Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
- 
Respect des distances (garder 1,5 m de distance si possible)
- 
Participation aux entraînements/compétitions sans symptômes
- 
Respect du concept de protection des clubs et des exploitants d'installations sportives
- 
Manifestations sportives
 - avec max. 1000 athlètes
 - avec max. 1000 spectateurs
 - groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée
- 
Listes de présence
- 
Entraînements de sports avec contact physique étroit en groupes fixes (recommandation)

Valable dès le 22 juin 2020

